

Le programme prévisionnel *

• VENDREDI 20 AVRIL 2018 •

Répétitions dans l'auditorium du CRR - horaires à déterminer

• SAMEDI 21 AVRIL 2018 •

Matin : Suite des répétitions dans l'auditorium

Après-midi : Auditions dans l'auditorium

• DIMANCHE 22 AVRIL 2018 •

Matin : Suite des auditions dans l'auditorium

Après-midi : Fin des auditions

15h Concert donné par le **Duo Viard-Khusnullina**,

lauréat du concours 2017

Proclamation des résultats

Concert des lauréats 2018

17h Cocktail de clôture

Musiques d'Ensemble

une formule originale imaginée par
Simone du Breuil et Jacques Taddei

un concours ouvert à tous les genres musicaux, organisé par la FNAPEC

*Créé en 1987 à l'intention de jeunes musiciens désirant aborder une
carrière professionnelle, Musiques d'Ensemble s'affirme comme une
manifestation musicale à audience nationale et internationale.*

*Sa formule originale et le montant élevé des prix attribués
chaque année aux lauréats expliquent le succès
croissant de Musiques d'Ensemble.*

*En 2016 et 2017, 7 bourses d'un montant de 650 à 5 000 € ont été
mises à la disposition des lauréats pour le financement d'un projet
musical de leur choix ; des prix spéciaux ont été offerts*

par les partenaires de Musiques d'Ensemble.

Le ministère de la Culture, de nombreux mécènes,

des musiciens prestigieux (Marcel Landowski,

Mstislav Rostropovitch, Marius Constant, Patrice Fontanarosa...),

ont apporté leur appui enthousiaste à cette manifestation.

*Des personnalités de premier plan du monde musical participent aux
jurys et donnent des conseils éclairés aux jeunes musiciens.*

*Ouvert à tous les genres musicaux (classique, contemporain, jazz,
musique traditionnelle...), Musiques d'Ensemble pourra accueillir les
20, 21 et 22 avril 2018 au Conservatoire à Rayonnement Régional de
Paris, 14 rue de Madrid 75008 Paris, une trentaine de groupes,
de 2 à 15 musiciens (sans chef), âgés de 18 à 30 ans.*

Le concours

Une seule audition devant un jury unique, tous groupes confondus.
Pas d'œuvre imposée.

Le programme présenté, dont la composition est laissée à l'initiative du
groupe, ne devra pas excéder une durée de 18 minutes, entrée et sortie de
scène comprises, au-delà de laquelle le jury se réserve le droit d'interrompre
la prestation.

Les bourses

Des bourses* seront attribuées aux groupes sélectionnés par le jury à l'issue
des auditions. Ces bourses seront à la disposition des lauréats pour le
financement d'un projet musical de leur choix (stage à l'étranger, plaquette
de promotion, disque, etc.) après présentation et acceptation de celui-ci par
la FNAPEC qui en assurera le financement jusqu'à concurrence du montant
de la bourse, à l'exclusion de l'achat d'un instrument personnel à l'un des
membres du groupe et de factures de partitions, pendant une durée de cinq
ans, avec un projet engagé de manière effective avant l'expiration de la
troisième année.

* Sous réserve du soutien que nos partenaires nous accorderont.

Les modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.fnapec.fr, rubrique
Musiques d'Ensemble. Il peut être envoyé sur demande écrite comportant :
nom du groupe, nom, prénom, adresse et téléphone du responsable.

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription :

- Présentation de l'ensemble (5 à 10 lignes maxi)
- Noms de tous les membres de l'ensemble, leurs coordonnées, leur date
de naissance, leur niveau d'études actuel
- Avez-vous déjà été lauréat d'un concours, au titre de l'ensemble ou à
titre individuel ? Si oui le(s)quel(s) ?
- Présentation du projet envisagé par l'ensemble s'il reçoit une bourse
(5 à 10 lignes maximum)
- Programme de l'audition avec minutage
- La liste du matériel demandé
- Chaque page du règlement complet (à télécharger) signée et datée par le
responsable de l'ensemble

Les dossiers d'inscription seront soumis à un comité de sélection.
Les décisions de celui-ci seront sans appel.

Les droits d'inscription

Les frais d'inscription se composent de 120 € de frais de dossier + 30 € par
musicien participant.

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
3 AVRIL 2018**

Le règlement (extrait)

2. Le concours est ouvert à des groupes constitués de jeunes artistes, dont
la moyenne d'âge se situe entre 18 et 30 ans, organisés en ensemble à vo-
cation professionnelle et composé de 2 à 15 musiciens, sans chef. Le groupe
doit être issu de la communauté européenne ou avoir étudié en Europe.
Les groupes retenus par le comité de sélection s'engagent à respecter pleine-
ment le règlement du concours et à être présents à Musiques d'Ensemble.
Tout groupe qui ne se sera pas acquitté des droits d'inscription et qui n'aura
pas retourné le présent règlement signé ne sera pas autorisé à concourir.
3. Une seule audition, sans œuvre imposée, devant un jury unique, tous
groupes confondus.

Le programme présenté, dont la composition est laissée à l'initiative du
groupe, ne devra pas excéder une durée de 18 minutes, entrée et sortie de
scène comprises, au-delà de laquelle le jury se réserve le droit d'interrompre
la prestation.

Celui-ci se réserve le droit d'interrompre toute exécution sans explication.
Les décisions du jury sont sans appel.

L'usage des partitions photocopiées est interdit lors des auditions, des con-
certs et manifestations publiques.

Un exemplaire des partitions originales jouées sera remis au jury avant l'au-
diation et sera rendu aux concurrents à l'issue du concours.

4. Les participants autorisent la FNAPEC à les photographier dans l'exécution
de leurs prestations durant le concours. Conformément aux dispositions de
l'article L.212-3 du code de la propriété intellectuelle, tout enregistrement
vidéo et audio des prestations des artistes interprètes réalisé dans le cadre
du concours Musiques d'Ensemble donnera lieu à la signature d'une feuille
de présence SPEDIDAM mentionnant la première destination de cet
enregistrement. Ces supports seront réservés à l'usage exclusif de la FNAPEC
pour toute communication à destination de ses adhérents et de ses parte-
naires pour une durée maximale de cinq ans..

Règlement complet à télécharger sur :

www.fnapec.fr

Rubrique Musiques d'Ensemble



Nom de l'Ensemble :

• Responsable du groupe

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

• Composition instrumentale de l'Ensemble

(une ligne par musicien)

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :



© Aurélien Nguyen

Duo Viard-Khusnullina

Marie Viard, violoncelle

Liliya Khusnullina, piano

* susceptible de modifications.

*La FNAPEC se réserve le droit d'annuler le concours si elle se trouve
en état de ne pas pouvoir l'organiser en toute équité
(membres du jury insuffisants, nombre de candidats trop restreint,
défection de ses partenaires pour les bourses).*

Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris
14 rue de Madrid 75008 Paris

**Tous les concerts et auditions sont publics et gratuits.
Le programme prévisionnel détaillé des auditions sera publié
sur le site de la FNAPEC : www.fnapec.fr**

Style des musiques interprétées en concert par l'Ensemble :

Liste du matériel demandé :

DROITS D'INSCRIPTION :

Frais de dossier : 120 €
Nombre de musiciens : x 30 € = €
Total à régler €

Le règlement ne sera encaissé que pour les groupes retenus.

Bulletin d'inscription (à remplir lisiblement en lettres majuscules)

Dossier complet à retourner par courrier postal simple
(pas en envoi recommandé)
à l'ordre de la FNAPEC, à :

Trésorerie FNAPEC - 53, rue Beauséjour - 19100 Brive
ou à retourner par mail.

Règlement à adresser par chèque bancaire
ou par virement,

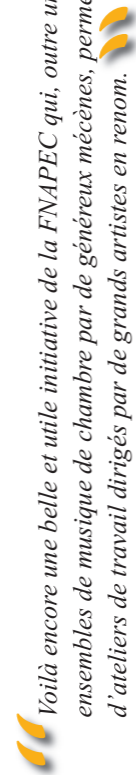
IBAN : FR04 3000 2004 3100 0000 8223 D41 ou BIC : CRLYFRPP



Musiques d'Ensemble, un concours différent

La rencontre, c'est celle de Simone du Breuil, alors Présidente de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires, et de Jacques Taddéi, alors maire adjoint à la culture de Rueil-Malmaison et directeur du conservatoire.

Avec une confiance sans restriction, ils imaginent de présenter dans un même concours toute la diversité et toute la vitalité de la musique : de la fantaisie, de la rigueur, une multitude de talents, un peu de curiosité, tout est permis... C'est cette diversité qui explose chaque année, les ensembles promenant le jury et le public à travers des propositions classiques, nouvelles, parfois surprenantes, audacieuses dans l'alliance des instruments ou dans l'interprétation.



Voilà encore une belle et utile initiative de la FNAPEC qui, outre une importante aide matérielle accordée aux meilleurs ensembles de musique de chambre par de généreux mécènes, permet à tous ceux qui participent au concours de profiter d'ateliers de travail dirigés par de grands artistes en renom.

Marcel Landowski — 1987
Chancelier d'honneur de l'Institut de France
Ancien Président d'honneur de Musiques d'Ensemble

Comité d'honneur

Jean-Claude Casadesu, Président
Claude Bolling — Gérard Calvi — Jacques Taddéi — Henri Dutilleul
Patrice Fontanarosa — André Jouve — Mstislav Rostropovitch — Étienne Vatelot

Les lauréats

- 1987** - QUATUOR YSAÏE : Violons, alto, violoncelle
QUATUOR LUDWIG : Violons, alto, violoncelle
1988 - QUATUOR MANFRED : Violons, alto, violoncelle
1989 - TRIO WANDERER : Violon, violoncelle, piano
POLYPHANIE : Ensemble de cuivres
1990 - TRIO DES ISCLES : Violon, violoncelle, piano
1991 - EMPHASIS : Quatuor de saxophones
1992 - QUATUOR DEBUSSY : Violons, alto, violoncelle
1993 - TRIO FLORENT SCHMITT : Violon, violoncelle, piano
1994 - TRIO PELLÉAS : Violon, violoncelle, piano
1995 - DUO HEAU-ZYGMANOWSKI : Clarinette, piano
1996 - QUATUOR CASTAGNERI : Violons, alto, violoncelle
1997 - ENSEMBLE AMARILLIS : Flûte à bec, hautbois baroque, clavecin, violoncelle baroque, mezzo-soprano
1998 - QUINTEtte SILOÉ : Flûte, hautbois, clarinette, basson, cor

- 1999** - QUATUOR DIOTIMA : Violons, alto, violoncelle
2000 - QUATUOR RENOIR : Violons, alto, violoncelle
2001 - QUATUOR IMPRESA : Violons, alto, violoncelle
2002 - QUATUOR ÉBÈNE : Violons, alto, violoncelle
2003 - QUATUOR ALMA : Violons, alto, violoncelle
2004 - QUINTEtte « OR NOTES ? » : Trompettes, trombone, cor, tuba
2005 - QUARTET ARDEO : Violons, alto, violoncelle
2006 - BENNEWITZ QUARTET : Violons, alto, violoncelle
2007 - QUATUOR ELLIPPOS : Quatuor de saxophones
2008 - TRIO OPALE : Violon, violoncelle, piano

Présidents de jury

- 1987** Marcel Landowski
1988 André Jouve
1989 François Serrette
1990 Raymond Gallois-Montbrun
1991 Gérard Calvi
1992 André Jouve
1993 Claude-Henry Joubert
1994 Patrice Fontanarosa
1995 Alain Meunier
1996 André Jouve
1997 André Jouve
1998 Gérard Calvi
1999 Patrice Fontanarosa
2000 André Jouve
2001 Christian Manen
2002 Géry Moutier
2003 Patrice Fontanarosa
2004 Patrice Fontanarosa
2005 Patrice Fontanarosa
2006 Richard Lowry
2007 Philippe Nahon
2008 Marielle Nordmann
2009 Sarah Nentanu
2010 Noël Lee
2011 Ramon de Herrera
2012 Zahia Zouani
2013 Géry Moutier
2014 Richard Lowry
2015 Géry Moutier
2016 Patrice Fontanarosa
2017 Hugo Reyne



Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre
106 rue d'Amsterdam 75009 Paris
Tél. 06 83 51 83 11
www.fnapec.fr
contact : presidence@fnapec.fr
Siret : 325 568 442 00033



La Fnapec reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.



Concours européen de musique de chambre ouvert à tous les genres musicaux

Musiques d'Ensemble

20, 21 et 22 avril 2018 - PARIS

32^e édition

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre



Clôture des inscriptions : 3 avril 2018

Dossiers d'inscription en français, anglais, allemand et espagnol

www.fnapec.fr

Contact : presidence@fnapec.fr

Tél. 06 83 51 83 11